

# NOTRE ÉTABLISSEMENT AU BORD DE L'IMPLOSION !!!

## CP AVIGNON-LE PONTET

Ce vendredi 3 février, 6 mois jour pour jour après une bagarre entre détenus sur la cour de promenade MAH1 et le meurtre d'un des protagonistes, poignardé, une énième bagarre a éclaté. Elle s'est produite vers 16H30 sur la cour de promenade MAH2, un détenu a été frappé à terre à coups de pieds dans la tête avec une violence extrême et à de multiples reprises. Elle s'est conclue par l'évacuation en hélicoptère d'un détenu vers l'hôpital nord de Marseille car son pronostic vital était engagé.

**Nos collègues sont immédiatement intervenus et ont prodigué les premiers gestes de secours en attendant l'arrivée du service médical, puis du SAMU.**

Cela fait des mois que le Bureau Local **UFAP UNSa Justice** alerte face au phénomène grandissant de **SURPOPULATION CARCÉRALE** au sein de notre établissement.

A cause d'une **violence extrême de certains détenus** entre eux mais **avant tout envers le personnel** et des conditions de détention détériorées : **LA TENSION est plus que palpable en Maisons d'arrêt !!!**



- ➔ **UN QUARTIER ARRIVANT QUI NE DÉSEMPLIT PAS !!!**
- ➔ **52 MATELAS AU SOL ET AUTANT DE CELLULES TRIPLES**
- ➔ **618 détenus sur les deux quartiers maisons d'arrêts pour une capacité théorique de 359 places soit un Taux d'occupation de 172 % au 03.02.23**

=

**AGRESSIONS PHYSIQUES A REPETITION CONTRE LE PERSONNEL, SURCHARGE DE TRAVAIL, EPUISEMENT et SURTOUT UNE INSÉCURITÉ GRANDISSANTE**

Le Bureau local **UFAP UNSa Justice FELICITE** l'ensemble des personnels présents pour leur professionnalisme exemplaire, ne comptant pas leurs heures de présence, facilitant également par leur efficacité le travail des différents intervenants sur l'incident.

Le Bureau local **UFAP UNSa Justice** tire une fois encore la sonnette d'alarme auprès du Directeur de l'Administration Pénitentiaire, du Directeur Interrégional de la DI de Marseille et des différents politiques, sur la situation tendue de notre établissement, nous tenons encore bon mais jusqu'à quand ??? Il faut prendre conscience de la situation et désengorger rapidement la détention par une multiplication des transferts vers d'autres établissements moins impactés.

Le Bureau local **UFAP UNSa Justice** demande auprès des magistrats qu'il y ait une priorisation des aménagements de peine comme cela doit l'être depuis la loi du 23 mars 2019 pour certains profils de détenus.

**L'UFAP-UNSa Justice, une Présence Quotidienne...**

Le Pontet, le 06 Janvier 2023.

Le Bureau Local **UFAP-UNSa Justice**